RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00209
Numéro SIREN : 539 514 877
Nom ou dénomination : AB2J GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 20653

AB2J GESTION

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 4, rue du Collège d'Annecy

84000 AVIGNON

539 514 877 RCS AVIGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 09 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le neuf juin décembre,
A quatorze heures quarante-cinq,

La société AGENCE AB2J - IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est situé 4, rue du Collège d'Annecy - 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 281 577 RCS AVIGNON, représentée par son président, Monsieur Jean-Jacques GIRAUD,

Associée unique de la société AB2J GESTION (la "**Société**"),

En présence de Monsieur Sylvain DEKONINK,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Jean-Jacques GIRAUD a donné sa démission de ses fonctions de Président par courrier en date du 31 mai 2018 ; ladite démission prenant effet à compter de ce jour.

II - A pris les décisions suivantes relatives :

- A la démission du Président de la Société ;
- A la nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Aux pouvoirs du Président ;
- A la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte de la démission remise par Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, le 31 mai 2018, de ses fonctions de Président à compter de ce jour. L'Associé unique aura à se prononcer sur le quitus à lui accorder lors de ces décisions sur l'approbation des comptes annuels.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur Sylvain DEKONINK, né le 29 décembre 1961 à BOURG-LA-REINE (92340), demeurant 3, rue de l'Amarinié – 30133 LES ANGLES, pour une durée illimitée aux fonctions de Président de la Société en remplacement de Monsieur Jean-Jacques GIRAUD, Président démissionnaire.

Monsieur Sylvain DEKONINK, nouveau Président, accepte et déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Président, Monsieur Sylvain DEKONINK aura les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal avec Messieurs Jean-Jacques GIRAUD et Sylvain DEKONINK.

Copie certifiée conforme